



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

**Inspection pédagogique
de l'enseignement du 2nd degré**

Affaire suivie par :

Nouméa, le 13 février 2025

Anne-Charlotte NERETTI

Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale
de sciences de la vie et de la Terre,
Extension de compétences en Sciences biologiques et
sciences sociales appliquées, Biotechnologies et
Sciences et techniques médico-sociales.

Madame Anne-Charlotte NERETTI
IA-IPR de Sciences de la vie et de la Terre

Tél : (+687) 23 05 55 / 80 46 18

Mél : anne-charlotte.neretti@ac-noumea.nc

1, avenue des Frères Carcopino
BP G4 - 98848 Nouméa Cedex

À

Mesdames et messieurs les professeurs de sciences et
technologies du vivant, de la santé et de la Terre,
Mesdames et messieurs les personnels de laboratoire,

s/c Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs
d'établissements publics et privés

Objet : Lettre de rentrée 2025 pour les enseignants en Sciences et Technologies du Vivant, de la Santé et de la Terre (STVST) au collège et au lycée, et les personnels de laboratoire.

Chères et chers collègues,

Je tiens à vous remercier pour la grande qualité de votre engagement auprès des élèves tout au long de l'année scolaire écoulée, et vous adresse mes sincères vœux pour cette année 2025. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux personnels qui rejoignent l'académie.

1- Organisation de l'inspection pédagogique et communication

Dans la continuité de l'année précédente, je collabore avec madame Nathalie MANZONI (Nathalie.Manzoni@ac-noumea.nc) chargée de mission auprès de l'inspection (CMAI) pour les Sciences et Techniques Médico-Sociales (STMS), Biotechnologies Santé Environnement (BSE), Biotechnologies Génie Biologique (BGB), Sciences Biologiques - Sciences Sociales Appliquées (SBSSA).

Nous communiquerons les informations administratives et pédagogiques via la messagerie académique, qu'il convient d'activer et de consulter régulièrement. Le bulletin académique diffuse tous les mercredis les actualités dont les actions éducatives. D'autres ressources sont également disponibles sur le [site académique des STVST de Nouvelle-Calédonie](#). Je remercie Stéphane FRAYON d'avoir assuré la mission de webmestre depuis plusieurs années et Magali ROLANDO qui prend la relève à compter de cette rentrée.

J'en profite pour remercier également toutes celles et ceux qui, en plus de leurs charges habituelles de travail, acceptent de s'investir dans les diverses missions qui participent au rayonnement de nos disciplines.

2- Accompagnement des personnels et Plan de formation 2025

Nous aurons à cœur de vous accompagner dans vos missions pour la réussite des élèves, lors des visites dans les établissements, des réunions d'équipes et à l'occasion des formations proposées au plan académique. Je vous invite à consulter [le plan de formation continue des personnels 2025](#), et à vous inscrire via [ARENA](#) du 17 février au 9 mars 2025.

Les rendez-vous de carrière offrent un temps d'échange privilégié sur votre parcours professionnel et vos pratiques pédagogiques. Je recommande aux professeurs éligibles à un rendez-vous de carrière de consulter [le guide du rendez-vous de carrière](#) et le [document de référence](#).

Par ailleurs, une visite d'accompagnement à visée formative peut être sollicitée à votre demande, à celle du chef d'établissement ou de l'inspection. Elle a pour objectifs de vous aider à consolider et à développer vos compétences professionnelles, de faire évoluer vos pratiques et de conseiller les démarches d'évolution de carrière.

3- Sécurité en STVST et personnels de laboratoire

Concernant la sécurité en sciences expérimentales, j'attire votre attention sur le fait que [la plaquette de l'ONS](#) et le [Guide Equipement et sécurité en salles et laboratoires de SVT](#) doivent être à disposition dans les laboratoires, et que les consignes de sécurité doivent être affichées. L'éducation au risque et au développement durable est un enjeu de l'enseignement en STVST.

Les personnels de laboratoire apportent leur expertise et contribuent par [leurs missions](#) à cette éducation à la responsabilité : « Parallèlement à la mission pédagogique des enseignants des disciplines scientifiques, ces personnels concourent directement à l'accomplissement des missions d'enseignement et de diffusion des connaissances des établissements où ils exercent. À ce titre, ils participent étroitement à l'action éducative, dans leur domaine technique, notamment par le rôle de conseil qu'ils peuvent être amenés à assurer auprès des élèves et étudiants, sous la responsabilité du personnel enseignant, au sein ou en dehors de l'établissement. »

4- Actualités et mise en œuvre pédagogique pour l'année scolaire 2025

Pour accompagner la réflexion individuelle et d'équipe en Sciences et Technologies du Vivant, de la Santé et de la Terre (STVST), vous trouverez ci-après les principales actualités et conseils pour cette année scolaire 2025 pour la voie générale et technologique et pour la voie professionnelle.

<p style="text-align: center;">Voie générale des STVST : Sciences de la Vie et de la Terre (SVT), Enseignement de sciences et technologie, Enseignement scientifique.</p>
--

Au collège comme au lycée, il convient de mettre en œuvre un enseignement qui donne du sens aux apprentissages, en s'appuyant sur les acquis réels des élèves avec :

- une problématisation qui fait sens pour l'élève, adossée aux enjeux éducatifs,
- une construction et une mise en œuvre de démarches explicites,
- une approche expérimentale, avec une large part accordée au réel,
- une construction spiralaire des connaissances et des compétences,
- des évaluations intégrées à la progression, au service des apprentissages des élèves.

L'apprentissage des sciences doit favoriser le développement de la pensée critique, des compétences langagières et des compétences citoyennes des élèves de manière régulière et progressive notamment à travers des approches interdisciplinaires. Ces compétences essentielles dans la formation scientifique de nos élèves peuvent être renforcées dans les actions de culture scientifique académiques ou nationales.

[La découverte des métiers à partir de la classe de 5^{ème}](#) fait pleinement partie de la formation des collégiens qui ont besoin de connaître les secteurs d'activité et les métiers en constante évolution, pour prendre conscience de leurs envies et concevoir un projet de formation adapté à leurs talents. Les situations d'apprentissage en SVT doivent permettre la découverte des filières et métiers liés notamment au champ des STVST.

L'enseignement de sciences et technologie en 6^{ème} doit prendre appui sur le programme publié au [Bulletin officiel n° 25 du 22 juin 2023](#), qui précise les repères de progressivité de fin de cours moyen et de fin de 6^{ème}. Un travail est en cours avec la DENC pour corréliser le programme national au programme de l'enseignement du premier degré en Nouvelle-Calédonie. Ainsi, j'encourage vivement la collaboration avec les enseignants du premier degré et l'usage des évaluations diagnostiques pour identifier les connaissances et compétences à consolider afin d'aborder les notions dédiées à la classe de sixième.

Le [programme d'enseignement scientifique de terminale générale](#) publié au BO du 22 juin 2023, est applicable en Nouvelle-Calédonie à compter de la rentrée scolaire 2025.

Voie technologique des STVST : les baccalauréats technologique Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S), Sciences et Technologies de Laboratoire (STL) et les BTS ESF, SP3S et MSE.

La voie technologie au cycle terminal

Les programmes en Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S) et Sciences et Technologies de Laboratoire (STL), restent identiques à ceux de l'année 2024.

J'insiste sur la nécessité de mettre en cohérence les situations d'apprentissage et les évaluations avec les compétences du [Livret scolaire pour l'examen du baccalauréat de la voie technologique](#).

Les sections de techniciens supérieur

➤ **BTS Economie Sociale et Familiale - BTS Services et Prestations du Secteur Sanitaire et Sociale :**

Les référentiels rénovés et les nouvelles modalités d'évaluations sont entièrement applicables à compter de la session 2025 en Nouvelle-Calédonie. Des ajustements réalisés à l'issue de la première session en métropole, sont à prendre en compte quant aux évaluations suivantes :

- Epreuve E3 du BTS ESF : nouvelles grilles d'évaluation
- Epreuve E5 du BTS ESF : modification du cahier des charges de l'épreuve E5 avec une explicitation des compétences et indicateurs
- Epreuve E4 du BTS SP3S : nouvelles préconisations quant aux attendus de l'épreuve

Ces éléments à l'usage des enseignants sont disponibles à ce [lien](#).

Des ressources nationales sont disponibles sur un [Padlet](#) dédié au BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social (SP3S)

➤ **BTS Métiers des services à l'environnement (MSE) :**

Le référentiel a été rénové, mais il ne sera applicable qu'à partir de la rentrée 2026 en Nouvelle-Calédonie.

Arrêté du 27 novembre 2024 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « [Métiers des services à l'environnement](#) »

➤ **Les contrôles en cours de formation (CCF) pour les sections de techniciens supérieurs :**

La procédure à respecter est la suivante :

- Envoi des sujets à l'inspection pédagogique 4 semaines avant la mise en œuvre du CCF
- Le sujet ne peut être mis en œuvre qu'après un retour de l'inspection validant le sujet

Voie professionnelle des STVST : Sciences Biologiques – Sciences Sociales Appliquées (SBSSA)

Actualités nationales et académiques concernant la voie professionnelle :

L'actualité principale réside dans la mise en place de la réforme du baccalauréat professionnel, avec l'instauration d'un parcours différencié (dit parcours Y) en classe de terminale. Dès cette année scolaire, nous déploierons ce parcours de six semaines pour l'ensemble des classes de terminale bac pro à partir du mois de novembre. Il permettra de soutenir l'employabilité des élèves qui souhaitent s'insérer directement après le baccalauréat et de mieux préparer ceux qui envisagent des poursuites d'études supérieures.

[Note de service du 4-3-2024](#) : *Parcours de préparation à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études supérieures en classe de terminale de baccalauréat professionnel*

Les [nouvelles grilles horaires](#) des dispositifs « phares » du plan de valorisation de la voie professionnelle (projet, co-intervention et accompagnement renforcé) seront appliquées à la rentrée 2026.

Ce parcours impactera le calendrier des examens et modifiera le nombre de PFMP en classe de terminale (maximum 6 en 2025). Nous vous invitons dès à présent à prendre en compte ces éléments dans l'organisation de vos progressions annuelles. Ces dispositifs ont un impact sur les examens, la quasi-totalité des épreuves se dérouleront avant cette période de 6 semaines mais **l'épreuve ponctuelle de PSE et l'oral de projet se dérouleront en décembre.**

Il convient bien sûr de poursuivre le travail engagé ces dernières années, en renforçant davantage certaines pratiques pédagogiques : co-enseignement, pédagogie de projet, approche collaborative, évaluation par compétences, etc. A cet effet, vous pourrez utiliser les ressources proposées :

- Padlets académiques de la [voie professionnelle](#) et des [arts appliqués](#),
- Genially relatif à la [gestion du projet](#),
- EDUSCOL : [ressources en PSE](#),
- EDUSCOL : [Actualités et ressources sur la réforme de la voie professionnelle](#).
- L'offre de parcours [M@gistère](#) pour la voie professionnelle propose aussi aux professeurs des modules de formation accessibles sur libre inscription en auto-formation

Les tests de positionnement seront ouverts cette année du 24 février au 14 mars 2025 ; ils permettront de préparer le module "consolidation des acquis" au sein de l'accompagnement renforcé. Adossées à ces tests, les actions de prévention de l'illettrisme et de l'innumérisme pourront ainsi être conduites, dans le cadre principal de la classe, mais aussi dans celui du module de consolidation des acquis. Un référent innumérisme et un référent illettrisme agiront de concert dans chaque établissement de la voie professionnelle, contre la grande difficulté scolaire et son corollaire, le décrochage.

La maîtrise des fondamentaux reste un objectif majeur qui devrait être atteint par le biais d'un travail collaboratif et interdisciplinaire indispensable. La corrélation entre les enseignements professionnels et généraux est soulignée lors des temps de co-intervention et doit être renforcée dans les séances d'apprentissage de tous les enseignements ; elle met en exergue l'importance d'apports linguistiques et méthodologiques communs.

Rénovation de la filière Hygiène-Propreté-Environnement

La filière Hygiène-Propreté-Environnement a été totalement rénovée, les nouveaux référentiels seront applicables à compter de la rentrée 2026. Cette rénovation fera l'objet de formations au cours de cette année, nous vous invitons d'ores et déjà à prendre connaissance des nouveaux référentiels en liens ci-dessous :

- Certificat d'aptitude Propreté de l'environnement urbain (PEU) rénové en CAP Valorisation des matières et propreté des espaces urbains
Arrêté du 13 décembre 2024 portant création de la spécialité « [valorisation des matières et propreté des espaces urbains](#) » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance
- Baccalauréat Gestion des pollutions et protection de l'environnement (GPPE) rénové en baccalauréat Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains
Arrêté du 13 décembre 2024 portant création de la spécialité « [maintenance environnementale et propreté des espaces urbains](#) » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance
- Certificat d'aptitude professionnel Agent de propreté et d'hygiène (APH) rénové en CAP Propreté et prévention des biocontaminations
Arrêté du 13 décembre 2024 portant création de la spécialité « [propreté et prévention des biocontaminations](#) » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance
- Baccalauréat Hygiène propreté stérilisation (HPS) rénové
Arrêté du 13 décembre 2024 portant création de la spécialité « [Hygiène, propreté, stérilisation](#) » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance
- BTS MSE (métiers des services à l'environnement) rénové
Arrêté du 27 novembre 2024 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « [Métiers des services à l'environnement](#) »

Je vous souhaite, chères et chers collègues, une bonne rentrée scolaire, et vous prie de croire en l'expression de ma sincère et profonde considération.

Anne-Charlotte NERETTI

